

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2020

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|--|--------------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 2. | Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre | Page 2 |
| 3. | Décision modificative N°3 du budget principal | Pages 2 à 3 |
| 4. | Associations : montants définitifs subventions éducateurs et formation | Page 3 |
| 5. | La Poste : convention d'occupation du local rue de Bretagne | Page 3 |
| 6. | Personnel : ouverture d'un CDD pour l'accueil | Page 4 |
| 7. | Personnel : tableau des effectifs | Page 4 |
| 8. | Scolarité des enfants extérieurs | Page 4 |
| 9. | Divers complémentaire santé | Page 4 |
| 10. | Compte-rendu des commissions | Pages 4 et 5 |
| 11. | Calendriers | Pages 5 et 6 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le 4 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Prairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Claudia THARREAU, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD, Céline FROGER, Cédric BERTALI, Myriam GOURDON, Laetitia COULONNIER, Nadine BOURCIER, Cédric SECHET, Valérie DURAND,

Membres absents : Olivier BACLE, Eric LOMBART (pouvoir à Bruno GUEDON)

Secrétaire de séance : Claire BIMIER

~~~~~

## 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le conseil municipal a désigné madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

## 2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2020

## 3 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Il y a lieu d'ajuster les crédits d'investissement pour la fin d'année et le début 2021 avant le vote du budget, pour honorer les dépenses déjà engagées.

| Compte | Libellé de la dépense d'investissement                              | Somme manquante | Somme transférée du compte... |
|--------|---------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| 2183   | Plan numérique école publique                                       | 11 500          | 2 188 (divers)                |
| 2183   | Logiciels comptabilité et paie mutualisés avec La Séguinière (AELA) | 3 920           | 2 188 (divers)                |
| 2111   | Liaison piétonne avec la Séguinière (achat de terrain)              | 5 000           | 2 188 (divers)                |
| 2184   | Mobilier extension maison de l'enfance                              | 2 000           | 2 188 (divers)                |

Il faut également ajuster certaines lignes de fonctionnement :

| Compte | Libellé de la dépense de fonctionnement | Somme manquante | Somme transférée du compte... |
|--------|-----------------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| 6411   | Personnel (titulaire)                   | 33 000          | 60632 (petits équipements)    |
| 6413   | Personnel (CDD)                         | 3 000           | 60632 (petits équipements)    |

A l'unanimité, le conseil municipal **ADOpte** cette modification du budget principal.

#### 4 – ASSOCIATIONS : MONTANTS DÉFINITIFS SUBVENTIONS ÉDUCATEURS ET FORMATION

Lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2020, deux enveloppes globales avaient été votées en faveur des clubs sportifs :

- ▶ 1 300 € pour l'intervention d'éducateurs
- ▶ 300 € pour la formation

Au vu des justificatifs fournis, il est proposé la répartition suivante :

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| ▪ Educateur sportif (maximum) | 1 300 € |
| ESSL Basket                   | 716 €   |
| Bé-Léger Football Club        | 584 €   |
| ▪ Formation (maximum)         | 300 €   |
| PAS DE DEMANDE                |         |

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** cette répartition.

#### 5 – LA POSTE : CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL RUE DE BRETAGNE

Depuis le transfert des activités postales au sein de la Mairie, l'ancien local du bureau de Poste, 2 rue de Bretagne est vacant.

La Poste a sollicité la commune pour continuer à disposer d'une partie du local, pour la pause méridienne des facteurs.

Il est proposé de passer une convention d'occupation précaire pour la pièce « courrier », les WC et une pièce sanitaire.

Le loyer mensuel serait de 75 € charges comprises.

La commune se réserverait le droit de reprendre le local à tout moment moyennant un préavis de 3 mois, en fonction des réflexions qu'elle mène sur l'avenir de ce bâtiment.

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** cette convention et **DONNE DÉLÉGATION** à M. le Maire pour la signer.

## **6 – PERSONNEL : OUVERTURE D'UN CDD POUR L'ACCUEIL**

Depuis le 5 octobre, le personnel de la mairie a pris en charge l'agence postale communale.

Ce service supplémentaire apporte plus de travail que prévu et les autres missions du secrétariat en pâtissent.

Il est proposé de recruter dans un premier temps une personne en CDD à mi-temps pendant 3 mois, afin de soulager les agents à l'accueil.

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** cette création de CCD.

## **7 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Suite à la création de ce CDD, l'effectif communal s'établira comme suit au 1<sup>er</sup> janvier prochain :

- ▶ 26 titulaires ou stagiaires dont 11 à temps complet, soit 20,17 Equivalents Temps Plein
- ▶ 11 contractuels dont 1 temps complet

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs.

## **8 – SCOLARITÉ DES ENFANTS EXTÉRIEURS**

Plusieurs élèves n'habitant pas Saint-Léger étaient scolarisés dans notre école publique des Bois pendant l'année 2019-2020 : 3 de Cholet, 4 de Sèvremoine (1 de Saint-André-de-la-Marche et 3 de Saint-Macaire-en-Mauges).

Afin de faire financer la scolarité par leur commune de résidence, il est proposé de demander la somme de 1073,66 €/enfant pour les 4 enfants maternels et 313,65 €/enfant pour les 3 élémentaires.

Il s'agit du prix de revient d'un élève de Saint-Léger calculé en 2019, servant également comme référence pour le contrat d'association avec l'école privée St Charles.

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** les sommes à demander aux communes de résidence des enfants scolarisés à Saint-Léger.

## **9 – DIVERS : COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

La commune a été contactée par une société d'assurance proposant ses services de complémentaire santé aux personnes qui en sont traditionnellement le plus démunies : indépendants, agriculteurs, retraités, sans-emploi...

Il a été décidé de lui mettre à disposition une salle pour qu'elle puisse organiser une réunion d'information à l'attention de la population.

Si d'autres organismes souhaitent également proposer leurs offres, la commune pourra également leur fournir un lieu de réunion.

Aucune sélection ni préconisation ne sera faite par la commune car il s'agit de relations purement privées entre un assureur ou une mutuelle et les particuliers.

Une mise en place est souhaitée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

## **10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### **Cadre de Vie**

- Buvette du foot : travaux intérieurs en cours.
- Contournement nord ouvert à la circulation depuis le mercredi 2 décembre 2020.

- Extension de la maison de l'enfance : Travaux dans l'existant terminés Réseaux souples réalisés à 80%. Il reste l'eau potable à installer.
- Accès pour les personnes à mobilité réduite réalisé pour la boîte aux lettres rue de Gasma.
- Visite annuelle des bâtiments annulée, mais les associations utilisatrices ont envoyé leurs demandes de travaux. Elles seront étudiées par la commission pour préparer le budget 2021.
- Renouvellement 2020 de l'éclairage public réalisé, ainsi qu'une extension au bout de la rue du Bas St Léger.
- Liaison douce entre La Séguinière et St-Léger : des achats de terrains (10000 m<sup>2</sup> répartis entre les 2 communes) auraient lieu dans un premier temps.

### **Vie Sociale**

- Point réalisé sur les protocoles sanitaires dans les écoles.
- Courses pour les aînés remises en place pendant le confinement, jusqu'à fin décembre.
- Repas des aînés remplacé par un cadeau : 219 personnes âgées ont répondu positivement, pour une distribution le jeudi 10 décembre de 9h00 à 12h30 à la Mairie.

### **Vie Associative/Communication**

- Le bulletin municipal est terminé.
- CME : élections le jeudi 10 décembre. La soirée cinéma a été annulée.
- Depuis quelques jours, la plateforme IntraMuros est effective et peut être installée par tout le monde gratuitement sur les téléphones portables. Il s'agit de communiquer avec la population rapidement sur tous les événements communaux et associatifs.
- Au vu de la crise sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux ni soirée conviviale élus/personnel début 2021. La municipalité réfléchit à une autre formule.

## **11 – CALENDRIERS**

| <b>DÉCEMBRE</b> |    |                                                      |            |
|-----------------|----|------------------------------------------------------|------------|
| <b>Samedi</b>   | 5  | Visite des bâtiments                                 | Annulée    |
| <b>Lundi</b>    | 7  | Commission cadre de vie (Prairie)                    | 19h00      |
| <b>Mardi</b>    | 8  | Commission vie associative et communication (Mairie) | 20h00      |
| <b>Jeudi</b>    | 10 | Distribution des colis aux aînés (mairie)            | 9h00-12h30 |
| <b>Jeudi</b>    | 10 | Elections du CME (Mairie)                            | Après-midi |
| <b>Lundi</b>    | 14 | Conseil ADC                                          | 18h30      |
| <b>Lundi</b>    | 14 | Commission vie sociale (Mairie)                      | 20h00      |
| <b>Mardi</b>    | 15 | Intercommunalité (Prairie)                           | 19h45      |

| JANVIER         |    |                                                      |       |
|-----------------|----|------------------------------------------------------|-------|
| <b>Lundi</b>    | 4  | Commission cadre de vie (Prairie)                    | 19h00 |
| <b>Samedi</b>   | 9  | CME                                                  | 10h30 |
| <b>Lundi</b>    | 11 | Commission vie sociale (Mairie)                      | 20h00 |
| <b>Mardi</b>    | 12 | Commission vie associative et communication (Mairie) | 20h00 |
| <b>Vendredi</b> | 15 | Conseil Municipal (Prairie)                          | 20h00 |
| <b>Lundi</b>    | 18 | Conseil ADC                                          | 18h30 |